



MAIRIE DE PRESLES

DELIBERATION N°019-2026**SEANCE DU : 20 mars 2026**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PRESLES

CONVOCACTION

Date : 20/03/2026

Affichée le : 16/03/2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Madame Céline CAUDRON, Maire de Presles.

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents : 26

Votants : 26

Pouvoirs : 0

Absents : 1

Etaient**présents :**

Patrick RAOULT

Patricia GOASDOUE

Catherine DEVILARD

Daïkha BRICOUT

Hervé SOUPRAYEN

Martine TISSU

Jean-Michel LECAILLE

Thomas PROUST

Françoise GODENNE

Serge GHILLEBAERT

Anne-Laure BONCORI

Audray SABOURIN

Monique ROBERT

Morgane RABISCHUNG

Fabien VOLLE

Michel WATIER

Pascal BARBIER

Anissa BENDHIAF

Ambre OLLIVIER

Céline GALLAND

Thierry CHAUMERLIAC

Jean-Michel LECAILLE

David GRANDINETTI

~~Edouard DEGREMONT~~

Aude MAZURELLE

Eric DEVILARD

Absents représentés :**Absents non représentés :** Edouard DEGREMONT**Secrétaire de séance :** Patrick RAOULT

Fixation du nombre d'adjoints

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-2 à L 2122-12

Madame le maire propose au conseil municipal de délibérer sur le nombre d'adjoints à élire, dans les limites autorisées, sachant que le nombre maximum d'adjoints ne peut pas excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, arrondi à l'entier inférieur.

L'effectif légal du conseil municipal de Presles étant de 27 membres, le nombre maximum d'adjoints au maire est de 8.

Le Conseil municipal,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A la majorité (24 voix pour et 2 abstentions)

- **APPROUVE** la création de 7 postes d'adjoints au Maire.

Pour extrait certifié conforme, le 23 mars 2026

Le Maire,
Céline CAUDRON

